

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Date de convocation : 20 mai 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**DELIBERATION N° 2015-46(RAJ)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 2 juin le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présents :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Stéphanie COLOMBERO, Geneviève PRIMITERRA, Alberte VALLEE, Sophie VAGINAY-RICOUT.

Messieurs Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Bernard DIGUET, Robert GAY (représentant Madame REYNAUD), Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Roger MASSE, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

**Etaient excusés :**

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL (représentée par Madame PRIMITERRA), Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD (représenté par Monsieur GAY).

Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, André LAURENS, Christian LOGIER, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN.

Madame COLOMBERO a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 20 mai 2015**

**Le Président FIAERT expose :**

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 20 mai 2015 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

Le Président propose aux membres de l'assemblée de rectifier les points suivants du compte-rendu :

- Il convient de rajouter Madame Sophie BALASSE et Monsieur Serge PRATO dans la liste des membres des commissions organiques du SDIS,
- Il convient de rectifier la composition du CCSDSPV, pour la mettre en conformité avec les dispositions réglementaires.

Deux rapports sur table relatifs à ces rectificatifs ont été distribués en séance et seront soumis ce jour à l'approbation des membres du CASDIS.

Après avoir entendu ces observations les membres du CASDIS ont adopté le compte-rendu à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

  
Claude FIAERT

